

## Déterminer le niveau de mobilisation

Le niveau de mobilisation entre les promoteurs et les groupes autochtones potentiellement touchés par un projet peut se situer sur un spectre et doit correspondre à la gravité des répercussions d'un projet sur les peuples autochtones et sur leurs droits. Les informations ci-dessous fournissent des exemples et des considérations pour aider les groupes autochtones et les promoteurs à déterminer les niveaux de mobilisation à entreprendre dans le cadre du processus d'EI d'un projet.

Impacts mineurs et perturbations  
minimales engendrés par le projet

Impacts et conséquences modérés  
engendrés par le projet

Impacts graves et potentiellement  
irréversibles engendrés par le projet

	Impacts mineurs et perturbations minimales engendrés par le projet	Impacts et conséquences modérés engendrés par le projet	Impacts graves et potentiellement irréversibles engendrés par le projet
<b>Identification d'une voie potentielle entre les effets du projet et un impact sur les droits des Autochtones</b>	Il est peu probable que le projet ait des impacts négatifs sur les peuples autochtones et leurs droits.	Le projet risque d'avoir des impacts négatifs sur les peuples autochtones et leurs droits.	Le projet risque d'avoir des impacts négatifs sur les peuples autochtones et leurs droits.
<b>Considérations pour déterminer la gravité des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits</b>	<p>Conception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts de courte durée, peu fréquents, réversibles ou facilement évités ou réduits</li> </ul> <p>Plans et objectifs communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet et activités conformes aux plans de développement, d'utilisation des terres ou de l'eau des groupes autochtones</li> </ul> <p>Voies potentielles des effets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe autochtone anticipe des effets potentiels engendrés par le projet, mais pas d'impact négatif sur les droits des Autochtones</li> </ul> <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures d'atténuation proposées pour les effets potentiels sont d'une efficacité avérée</li> </ul>	<p>Conception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts de durée modérée, occasionnellement fréquents, possiblement/partiellement réversibles</li> </ul> <p>Plans et objectifs communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet peut ne pas être compatible avec certains aspects des plans d'utilisation des terres des groupes autochtones ou avec l'application des lois et de la gouvernance traditionnelles</li> </ul> <p>Voies potentielles des effets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe autochtone prévoit un impact négatif du projet sur l'exercice de ses droits</li> </ul> <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures d'atténuation peuvent ne pas atténuer complètement l'impact, mais le groupe autochtone reconnaît qu'il peut continuer à exercer ses droits comme avant, ou de manière modifiée</li> </ul>	<p>Conception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les impacts sont susceptibles d'être importants à grande échelle, permanents/à long terme, fréquents, possiblement irréversibles, et sur une grande étendue spatiale ou dans une zone d'utilisation exclusive/privilégiée</li> </ul> <p>Plans et objectifs communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La capacité du groupe autochtone à appliquer ses lois traditionnelles et sa gouvernance est touchée de façon négative</li> <li>- La capacité d'exercer des droits, y compris le titre de propriété, sera considérablement réduite</li> </ul> <p>Voies potentielles des effets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe autochtone prévoit que le projet aura des impacts négatifs graves sur l'exercice de ses droits</li> </ul> <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune mesure d'atténuation connue pour traiter efficacement les impacts</li> <li>- Le groupe autochtone s'attend à ce que les mesures d'atténuation ne parviennent pas à atténuer les effets, de sorte que la pratique du droit soit sensiblement diminuée ou perdue</li> </ul>
<b>Approches possibles de la collaboration avec les groupes autochtones</b>	<p>Possibilités de participation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le groupe autochtone du projet proposé, expliquer les effets potentiels de celui-ci et offrir la possibilité de formuler des commentaires</li> <li>- Travailler ensemble à établir un consensus sur la compréhension des impacts potentiels du projet, notamment en intégrant le savoir,</li> </ul>	<p>Possibilités de collaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le groupe autochtone du projet proposé, expliquer les effets potentiels de celui-ci et offrir la possibilité de formuler des commentaires</li> <li>- Travailler en collaboration et établir un consensus avec le groupe autochtone au moyen de réunions en personne, lorsque cela est possible, pour discuter de l'information et des questions clés,</li> </ul>	<p>Possibilités de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en collaboration et établir un consensus avec le groupe autochtone par le biais de réunions en personne pour discuter de l'information et des questions clés, répondre aux questions et démontrer comment la rétroaction a éclairé la conception du projet et la prise de décisions</li> </ul>

	<p>les perspectives et l'expertise autochtones. Lorsque la gravité des impacts est incertaine, une mobilisation supplémentaire, y compris des études dirigées par les Autochtones, peut être nécessaire pour renforcer la confiance dans l'évaluation</p>	<p>répondre aux questions et démontrer comment la rétroaction a éclairé la conception du projet et la prise de décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir de l'aide financière pour la réalisation d'études sur le savoir et l'utilisation des terres autochtones et d'études socio-économiques ou de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir de l'aide financière pour la réalisation d'études sur le savoir et l'utilisation des terres autochtones et d'études socio-économiques ou de santé</li> <li>- Inviter les représentants du groupe autochtone à participer à la planification et à la prise de décisions pour le projet, à recueillir des commentaires et à établir un consensus sur les questions clés</li> <li>- Travailler en partenariat avec les groupes autochtones pour optimiser la participation des Autochtones à la prise de décision</li> </ul>
--	---	--	--